

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 20 (1928)
Heft: 5

Rubrik: Économie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

en cas de récidive, ceux qui contreviennent aux décisions des commissions de salaires ou qui font travailler à des conditions en dessous de celles qu'ont fixées les commissions compétentes. La procédure pénale est engagée devant l'instance désignée par le Conseil fédéral.

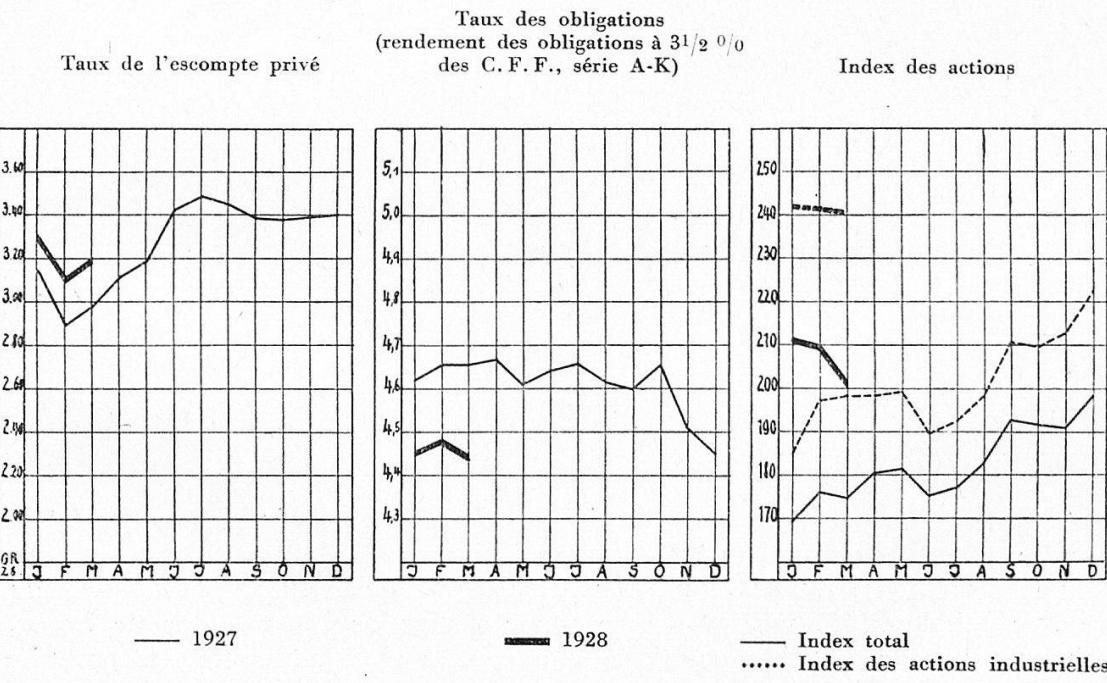
Ce projet de loi, pourtant bien modeste, rendrait cependant de grands services à l'industrie à domicile, par la réglementation uniforme des conditions de travail qu'il permettrait d'établir, et par le frein qu'il mettrait à l'exploitation la plus inhumaine que nous connaissons en Suisse. L'erreur commise en 1920 par la cupidité patronale et la négligence ouvrière doit être réparée. On a déjà trop attendu!

Economie.

La conjoncture pendant le premier trimestre 1928.

Nous terminions notre rapport sur la conjoncture, à la fin de l'année écoulée, en faisant la remarque qu'il n'existant encore aucun sujet de crainte que la restauration que l'année 1927 apporta à l'économie publique suisse touchât déjà à sa fin. Maintenant que nous avons les chiffres pour le premier trimestre 1928, nous pouvons déclarer: La consolidation se maintient également pendant l'année courante. La rechute intervenue en Allemagne semble être de nouveau surmontée et dans les autres pays le relèvement économique fait de nouveaux progrès. En outre, il ne faut pas oublier de tenir compte de l'amélioration saisonnière des mois printanniers.

Le *marché de l'argent* accuse toujours une activité intense, toutefois le taux de l'escompte est légèrement plus élevé que durant la même époque de l'année précédente. Le taux de l'intérêt des *capitaux à long terme* a faiblement fléchi, car la demande sur le marché du capital, malgré de nombreuses émissions d'actions, n'est pas très forte. Notamment les besoins d'argent de l'Etat et des communes se meuvent dans des limites très modestes.



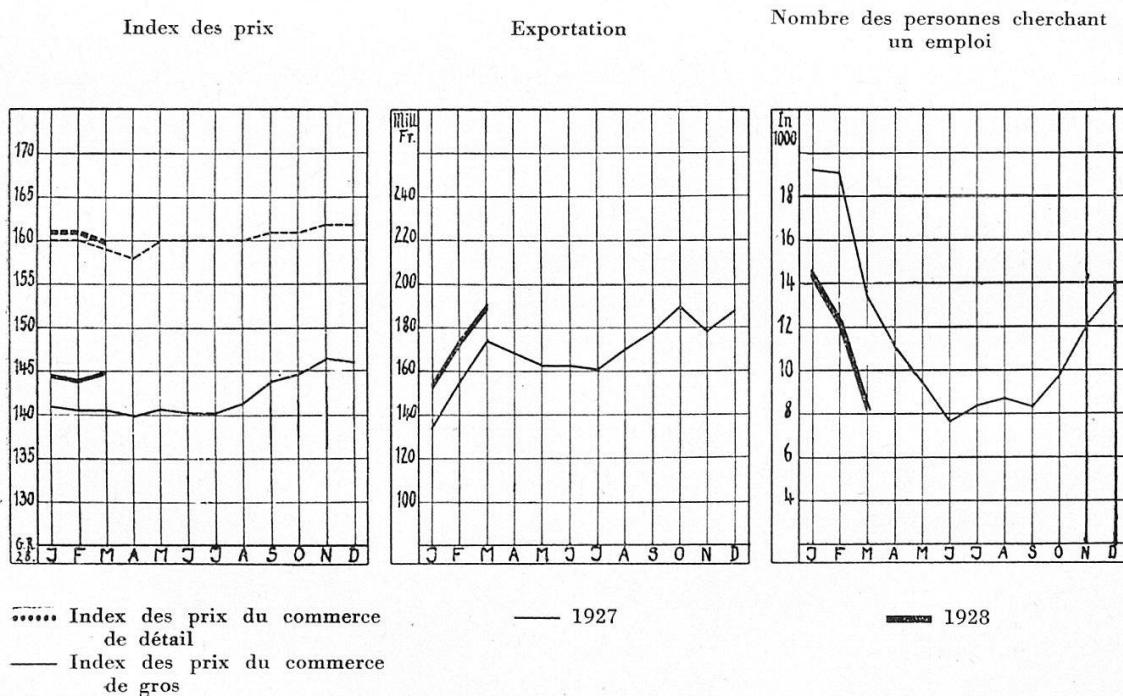
Les *cours des actions*, que nous observons dès maintenant au moyen de l'index de la Banque nationale (dans le prochain numéro, nous renseignerons sur la manière dont cet index est établi), sont montés en janvier à 210,5 % de la valeur nominale contre 198,4 % en décembre. Il est vrai qu'ils descendirent de nouveau en mars à 200,5 %, ce qui doit être principalement attribué au versement de dividendes à la suite duquel le cours baissa de leur montant. L'index des actions industrielles monta de 223,2 en décembre à 242,6 en janvier et resta à peu près à ce niveau (février 242,3, mars 241,6). En avril, les cours de la Bourse sont de nouveau fermes; les légers fléchissements des cours sont déjà récupérés.

L'index officiel des prix du commerce de gros, qui est publié par l'Office fédéral du travail depuis le mois de janvier, à la place de l'index du Dr Lorenz, est quelques points plus bas que celui du Dr Lorenz.

	Index Dr. Lorenz 1927	Index officiel des prix du commerce de gros 1927	Index officiel des prix du commerce de gros 1928
Janvier . . .	146,5	141,0	144,7
Février . . .	145,4	140,5	144,2
Mars . . .	146,7	140,5	144,9
Septembre . . .	147,9	143,7	—
Décembre . . .	150,1	146,2	—

Les baisses de prix (denrées alimentaires de provenance animale) et les augmentations de prix (notamment les matières premières textiles) se balancent à peu près.

L'index des prix du commerce de détail est descendu d'un point en janvier et en mars ensuite de la baisse des denrées alimentaires, et il est de nouveau aujourd'hui 60 % au-dessus du niveau d'avant-guerre.



La courbe du *commerce extérieur* dépasse considérablement celle de l'année passée. Pendant les trois premiers mois 1928, la valeur de l'exportation (518 millions) est de 53 millions plus élevée qu'en 1927, tandis que celle de l'importation (687 millions) accuse une hausse de 108 millions de francs. L'importation de matières premières a augmenté ainsi que celle des produits

manufacturés et des denrées alimentaires. L'exportation des groupes de marchandises les plus importantes s'élève pour le premier trimestre (en millions de francs) :

	1927	1928		1927	1928
Filoselle	10,9	10,6	Aluminium et articles en aluminium	11,6	13,9
Etoffes de soie	52,5	51,0	Instruments et appareils	11,3	13,0
Rubans de soie	6,0	5,4	Montres	43,0	51,2
Fils de coton	13,7	14,7	Couleurs et mat. color.	17,0	21,0
Tissus en coton	32,1	35,0	Articles de pharmacie et de droguerie		8,0 8,4
Broderies	26,2	29,8	Fromage	25,7	16,8
Articles en laine	11,3	10,1	Lait condensé	9,1	9,9
Soie artificielle	7,9	10,8	Chocolat	6,5	7,6
Chaussure	11,2	12,4			
Machines	42,9	51,4			

Pour la première fois depuis longtemps, la broderie enregistre une augmentation de l'exportation d'au moins 10 %. L'exportation de l'industrie des métaux, des machines et de l'horlogerie est aussi en hausse sur toute la ligne. Il fut également fabriqué une plus grande quantité de couleurs et de matières colorantes. Par contre, l'exportation du fromage a baissé d'un tiers.

Le marché du travail a subi un rapide allégement ensuite de l'apparition prématuée de la belle saison. Le nombre des personnes cherchant un emploi est descendu au-dessous des chiffres de l'année favorable 1925. Il s'élève :

	1925	1926	1927	1928
Janvier	12,184	20,525	19,370	14,212
Février	11,834	18,138	19,201	12,017
Mars	10,185	14,307	13,568	8,265

La plupart des personnes en quête d'un emploi sont des ouvriers du textile (fin mars 1681, dont 910 tisseurs de rubans de soie) ou appartiennent à l'industrie du bâtiment (1231), au commerce et administration (911) et 970 figurent sous la rubrique manœuvres et journaliers.

En général, on constate que l'amélioration saisonnière de ce printemps a commencé à un meilleur niveau que l'année passée. Or, l'année 1927 nous a apporté un essor de la conjoncture, surtout depuis le deuxième trimestre. Si les chiffres de cette année continuent à dépasser ceux de 1927, cela signifie que l'essor de la situation économique se poursuit et se développe en une véritable haute conjoncture. Cependant la situation économique internationale est toujours inégale et instable. L'Allemagne n'est plus aussi optimiste qu'il y a une année, bien que les craintes de crise manifestées à fin 1927 étaient exagérées. Aut Etats-Unis, une crise partielle est intervenue malgré l'observation d'une plus grande prudence. L'industrie suisse n'a pas trouvé l'écoulement de l'augmentation de sa production parmi ses grands débouchés, mais dans les pays d'Europe et en partie dans les Etats secondaires extraeuropéens, où de nouveaux progrès sont possibles.

Au Conseil économique de France.

Le Conseil national économique de France a tenu les 9 et 10 mars sa VII^{me} séance au cours de laquelle il a pris connaissance d'un rapport sur le *problème forestier*. Le directeur général des eaux et forêts a indiqué la politique qu'il est nécessaire de suivre pour accroître les surfaces boisées et pour substituer la production du bois d'œuvre, qui fait défaut, au bois de feu qui est en excès. Puis il a examiné le *problème des routes*. L'urgence de l'entretien du réseau des routes afin de faciliter l'approvisionnement de matériaux a été démontrée. Un rapport sur la houille a engagé le Conseil à renvoyer à

l'enquête qu'il doit ouvrir sur les principales industries nationales, les questions que soulève l'adaptation nécessaire des prix de vente français à ceux de la concurrence étrangère. Il a recommandé en outre, aux pouvoirs publics, d'assurer la plus large couverture possible des besoins du pays par une exploitation rapide des gisements indigènes, en tenant compte des possibilités de recrutement de la main-d'œuvre et de la modicité relative des ressources qu'ils renferment; il suggère enfin de substituer à certains produits étrangers spéciaux des combustibles indigènes et d'améliorer les méthodes de consommation du charbon.

Un rapport sur les *combustibles liquides* a été entendu et adopté. Il indique la politique à suivre pour substituer les produits indigènes aux produits d'importation, ainsi que la politique de distribution de combustibles. Un autre rapport était consacré aux résultats d'une enquête sur *l'aéronautique marchande* où étaient envisagées les caractéristiques, les possibilités et la situation actuelle de l'aviation, la technique du matériel, la formation du personnel et le programme du réseau aérien. Enfin, le Conseil a entendu le rapport de sa commission permanente établissant dans quelles conditions et en vue de quelles fins elle propose au Conseil d'entreprendre une *enquête sur la situation des principales branches de l'économie nationale* (rationalisation). Jouhaux a fait savoir que la C.G.T. ne peut concevoir l'examen d'une réorganisation de l'économie générale qu'avec la garantie du contrat de travail qui est la consécration du droit syndical. Depuis deux ans le Conseil économique national poursuit une enquête sur l'outillage national. La situation des principales branches de l'économie nationale et les conditions où elles pourraient être améliorées et coordonnées dans l'intérêt commun des entreprises, de la main-d'œuvre, des consommateurs et de l'Etat, doit faire l'objet d'une nouvelle enquête.

Cette recherche apparaît comme nécessaire et urgente au double point de vue économique et social. Une étude analytique poursuivie avec méthode sera seule susceptible d'amener le Conseil national économique à apprécier, par l'examen objectif des difficultés, des besoins et des possibilités, quels sont les problèmes généraux qui se posent et à dégager les solutions d'ensemble qui seront à recommander.

Pour chacune des industries essentielles, le Conseil national économique se propose:

1^o D'établir les rapports entre la capacité de production, la production actuelle, les besoins et les possibilités de développement ultérieur du marché extérieur et intérieur:

2^o D'étudier ensuite, en les comparant dans la mesure du possible à la situation des industries concurrentes de l'étranger, les conditions générales de la production: matières premières (ou produits bruts ou semi-fabriqués, rendus à pied d'œuvre) outillage, main-d'œuvre, charges sociales et fiscales, conditions de crédit, et les mesures proposées pour l'amélioration de ces conditions générales de production; standardisation ou normalisation, améliorations techniques, enseignement professionnel, organisation scientifique du travail, meilleur aménagement du régime du travail, etc.

3^o D'examiner l'état des relations entre patrons et ouvriers, et notamment les causes qui ont, soit favorisé, soit entravé le développement des conventions collectives.

4^o D'étudier enfin les conditions de vente et toutes les questions connexes: crédits pour la vente à l'intérieur et à l'exportation, conditions de transport, etc.

Le Conseil national économique envisagea, dès maintenant, trois groupes de problèmes généraux à examiner:

1^o Les ressources du pays (et des colonies) en matières premières et en forces (charbons, houille blanche, carburants, électricité), et les transports (par voie ferrée, par route, par voie d'eau, par mer, par air).

2^o La main-d'œuvre; son rôle, son rendement, ses conditions de travail; les charges sociales y afférentes; les rapports entre patrons et ouvriers et leurs organisations syndicales.

3^o Les impôts et charges fiscales qui frappent l'économie nationale: la monnaie et le crédit, les échanges et la consommation et leur adaptation aux nécessités nouvelles.

Le Conseil national économique est décidé à poursuivre cette recherche en s'inspirant exclusivement d'un esprit positif et réalisateur. Il est persuadé qu'il n'est pas de tâche plus féconde pour le développement économique du pays et pour l'amélioration des rapports sociaux que cette étude poursuivie en commun, dans une atmosphère de sincère et locale objectivité, par ceux qui, à quelque titre et à quelque degré que ce soit, participent au développement de l'activité nationale.

Ainsi, nos voisins de l'ouest réalisent chez eux l'enquête que l'Union syndicale suisse a demandée aux autorités fédérales. Plus que jamais nous sommes d'avis que la situation économique de notre pays l'exige impérieusement, et ce malgré l'opposition bornée de nos industriels.

Mouvement ouvrier En Suisse.

OUVRIERS DU BOIS ET BATIMENT. Le 2 avril 1928, les *ouvriers du bois de la région du lac de Constance* (Romanshorn, Uttwil, Kreuzlingen) cessèrent le travail. Malgré plusieurs tentatives, les patrons menuisiers avaient refusé d'entrer en pourparlers avec les ouvriers. Grâce à la solidarité des 230 grévistes, le conflit put être réglé au bout de neuf jours, car une convention d'une durée de deux ans put être conclue. En voici les points principaux:

Semaine de 48 heures pour toute la région où le contrat est valable; salaire minimum de fr. 1.40 pour les ouvriers qualifiés, salaire à l'heure moyen fr. 1.56. Augmentation de salaire de 2 ct. pour tous les ouvriers; une autre augmentation de 2 ct. pour tous les ouvriers ayant un salaire à l'heure au-dessous de fr. 1.52. En outre, des suppléments doivent être payés aux ouvriers du bâtiment et pour les travaux exécutés en dehors de la localité. Des vacances de trois jours à une semaine normale seront accordées selon le nombre d'années de service.

Un conflit semblable éclata quelque temps après à *Aarau*, où les ouvriers se mirent en grève parce que la fédération patronale refusait en principe de conclure un contrat avec les ouvriers. 140 hommes participent à ce mouvement, lesquels sont fermement décidés à mener la lutte jusqu'à ce qu'ils aient obtenu gain de cause, comme leurs collègues du canton de Thurgovie.

OUVRIERS METALLURGISTES ET HORLOGERS. A *Saignelégier*, les *ouvriers de la boîte-or* de la maison *Roth* sont entrés en grève, parce que cette firme a engagé plus d'apprentis que l'ancien contrat collectif ne le prévoit et parce qu'elle refusait de payer le salaire minimum à certains ouvriers. Le conflit put être liquidé au bout de peu de temps. Les apprentis nouvellement